



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2019

(AGO 2020 reportée en 2021 en raison de la situation sanitaire)

En raison de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie mondiale du Coronavirus COVID-19, l'Assemblée Générale 2020 a été annulée. Par souci de transparence de notre gestion, le rapport financier ainsi que le rapport de nos réviseurs aux comptes pour l'exercice 2019 sont consultables sur le site de l'association, asma.fr.



❖ Présentation de nos résultats financiers de l'année 2019

- ✓ 1 - Grands postes comptables
- ✓ 2 - Compte de Résultat
- ✓ 3 - Réserves et Disponibilités
- ✓ 4 - Analyses des Recettes et des Dépenses
- ✓ 5 - Gestion des Adhérents

plan

1 – Grands postes comptables

1.1 Comparatif des recettes et dépenses de l'exercice 2019 par rapport à celles de 2018.



(en Euros)	Année passée 2018	ANNÉE 2019
Recettes	38 433,11 €	(+35,8%) 52 182,57 €
dont Cotisations & Dons	18 968,30 €	(+13,5%) 21 541,00 €
Produits Exceptionnels (Subvention perçue)	0,00 €	0,00 €
Dépenses	27 160,10 €	(+41,6%) 38 459,49 €
Bénéfice net	11 273,01 €	(+21,7%) 13 723,08 €
Ventilation bénéfice net :		
➤ Résultat sur activités courantes	12 089,42 €	1 519,38 €
➤ Résultat exceptionnel Ex. Antérieur/Subvention	3 700,00 €	10 000,00 €
➤ Résultat provisoire Opération Bières et M.A.	- 4 516,41 €	2 203,70 €
Réserves et Disponibilités	91 457,37 €	(+15,0%) 105 180,45 €
Adhérents* personnes physiques	564	635
Adhérents* autres	36	43
* Nombre d'adhérents à jour de cotisation :	600	(+13,0%) 678

1.2 - Recettes de l'exercice 2019.

Nos recettes totales ont augmenté de plus de 35% passant de 38.400 € à plus de 52.200 €, soit une augmentation de 13.800 €.

Deux raisons principales expliquent cette augmentation : la première tout à fait exceptionnelle et la seconde étant la conséquence de l'augmentation du nombre des adhérents à l'Association.

- ✓ La Fondation de France et le Mécénat du Crédit Agricole Alsace Vosges nous ont versé en septembre 2019 une subvention de 10.000 € pour l'aménagement d'une matériauthèque au 1^{er} étage de la maison de valet à Nordhouse sauvegardée par la volonté de madame le maire Claudine Erhmann. Cette opération a fait l'objet de nombreux articles dans nos différentes publications.
- ✓ Les cotisations et dons de soutien reçus des adhérents ont progressé de 13,5%, ce qui a procuré plus de 2.500 € de recettes propres supplémentaires par rapport à l'année 2018.

A noter également l'augmentation des recettes publicitaires dans nos diverses publications procurant 800 € de recettes supplémentaires par rapport à 2018.

1.3 - Dépenses de l'exercice 2019.

Nos dépenses totales ont quant à elles progressé d'un peu moins de 42%. Elles passent d'environ 27.200 € à 38.500 €, soit une augmentation globale de 11.300 €.

Trois raisons principales à cette augmentation :

- ✓ Trois actions auprès du Tribunal Administratif ont été remportées en 2019, entraînant des frais d'avocat bruts pour environ 8.700 €.
- ✓ Notre site asma.fr a été rajeuni, ainsi que notre revue annuelle papier « Blättel » dont le graphisme et la mise en page ont été externalisés et profondément renouvelés ; le coût en 2019 de ces deux postes essentiels à la renommée de l'ASMA a été d'environ 4.600 €.
- ✓ Les autres postes de dépenses évoluent en plus ou en moins, pour une diminution globale nette d'environ 2.000 €.

Tout ceci nous donne un résultat 2019 excédentaire de 13.723,08 € réparti comme suit :

➤ Excédent sur activités courantes de l'année 2019 :	1.519,38 €
➤ Subvention perçue pour les travaux d'aménagement de Nordhouse :	10.000,00 €
➤ Excédent 2019 au titre du Projet Bières et Maisons Alsaciennes :	2.203,70 €

1.4 - Rappel des principes comptables.

Notre association tient une comptabilité de trésorerie.

Recettes et dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles apparaissent sur notre compte bancaire.

1.5 - Limites de la comparaison de nos résultats d'une année sur l'autre.

Ces trois dernières années, nous avons régulièrement constaté des éléments exceptionnels rendant difficile la comparaison de nos résultats d'une année sur l'autre.

Pour mémoire, en **2017**, des produits financiers exceptionnels de plus de 10.000 € s'appliquant à une période de 5 ans, en **2018** deux remboursements pour 3.700 € d'une partie de nos frais de justice payés en 2017, et en **2019**, la subvention perçue de 10.000 € pour la création de notre matériauthèque dont les travaux et donc les dépenses correspondantes ne seront engagées qu'en 2020 et 2021.

1.6 - Trésorerie au 31 décembre 2019.

Notre résultat positif de l'exercice 2019 se reflète dans notre trésorerie qui progresse de 15% à plus de **105.000 €**.

1.7 - Adhérents au 31 décembre 2019.

Après avoir atteint 600 en 2018, le nombre d'adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2019 s'établit à **678**, en progression régulière de 13% (635 personnes physiques et 43 personnes morales et collectivités).

2 – Compte de résultat au 31 décembre 2019

Compte de Résultat au 31 décembre 2019 - €uros			
RECETTES 2019		DEPENSES 2019	
Vente de matériel stocké	0,00	Achat de matériel stocké	0,00
Cotisations	17 345,00	Frais de fonctionnement	18 359,64
Jeune une personne	165,00	Matières et fournitures	1 848,50
Jeune couple	280,00	Location locaux	309,12
Une Personne	7 080,00	Assurance	397,05
Couple	6 720,00	Frais postaux & télécom	3 928,06
Personnes Morales	3 100,00	Impressions	3 794,55
Dons	4 196,00	Prestations de Services	5 802,43
Subventions	10 950,00	Frais de déplacement/AG	2 279,93
Produits d'activités annexes	13 249,00	Dépenses d'activités annexes	8 207,10
Abonnements revue MPF	3 221,00	Reversements à MPF	3 284,00
Opération Bières & M.A.	4 682,00	Opération Bières & M.A.	2 478,30
Stages & Animations	2 630,00	Stages	2 368,80
Vente d'ouvrages	100,00	Achats d'ouvrages	76,00
Insertions Publicitaires	2 616,00		
Repas AG	2 464,00	Repas AG	2 408,00
Produits financiers	564,38	Frais bancaires	377,16
Produits Exceptionnels - Rembt frais de justice	3.000,00	Honoraires de justice	8 668,40
Divers	414,19	Divers	439,29
Total Recettes	52 182,57	Total Dépenses	38 459,49
		BÉNÉFICE 2019	13 723,08

Notre Compte de Résultat 2019 se présente donc ainsi : des recettes totales de 52.182,57€ et des dépenses totales de 38.459,49 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2019 de 13.723,08 € qui, comme les années passées, sera affecté en compte de Report à Nouveau. Ces montants sont détaillés dans les différents tableaux suivants.

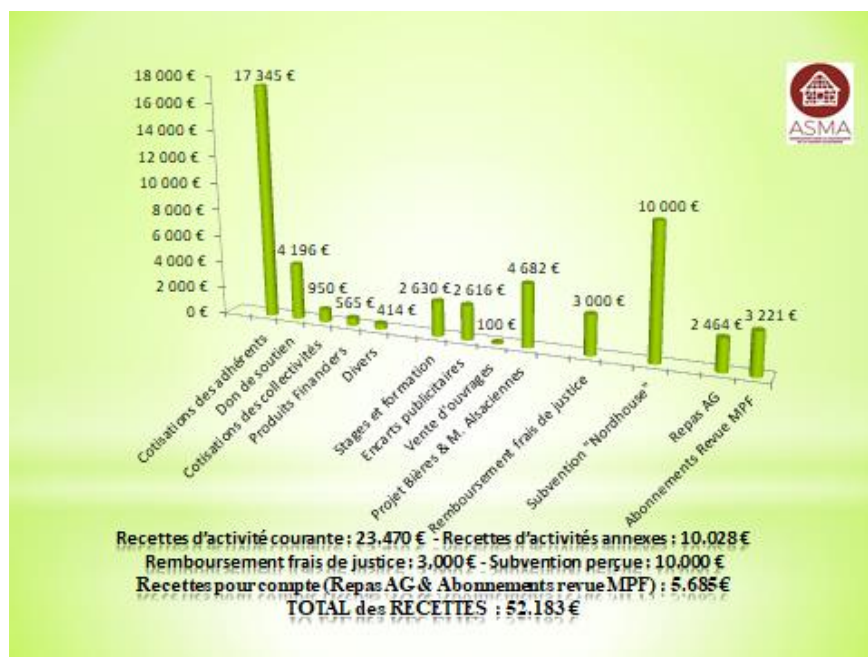
3 – Réserves et disponibilités au 31 décembre 2019

* RESERVES et DISPONIBILITES au 31/12/2019		
Réserves		15,00 €
Disponibilités		105 165,45 €
<i>Banques (1)</i>		<i>105 164,39 €</i>
<i>Caisse</i>		<i>1,06 €</i>
(1) Banque Populaire Crédit Mutuel		103 197,87 € 1 966,52 €

Notre trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élève à 105.165,45 € placée auprès de la Banque Populaire et du Crédit Mutuel.

4 – Analyse des recettes et des dépenses de l'exercice 2019

4.1 - Analyse des Recettes de l'exercice 2019.



➤ Recettes d'activité courante pour 23.470 €

- ✓ Cotisations des personnes physiques et morales 17.345 €
- ✓ Dons de soutien 4.196 €
[Les dons de soutien représentent 24% du montant des cotisations]
- ✓ Cotisations/subventions de collectivités 950 €
[10 communes sont adhérentes à l'ASMA au 31/12/2019]
- ✓ Produits financiers 565 €
- ✓ Divers (abandons de créances de membres du Comité) 414 €

➤ Recettes d'activités annexes pour 10.028 €

- ✓ Stages et formations 2.630 €
56 stagiaires ont pris part aux 3 stages organisés en 2019
- ✓ Insertions publicitaires dans nos publications 2019 2.616 €
- ✓ Vente d'ouvrages durant notre AG à Westhoffen en 2019 100 €
- ✓ Projet Bières et Maisons Alsaciennes :
Rétrocessions perçues en 2019 sur la vente de 547 coffrets 4.682 €

➤ Produits exceptionnels pour 3.000 €

- ✓ Remboursement d'une partie de nos frais de justice.
Trois recours contentieux ont été déposés et remportés en 2019.
Dans les deux affaires jugées, le Tribunal administratif nous a accordé un remboursement partiel de nos frais d'avocat
 - Préemption illégale à Fröschwiller 1.000 €
 - Référé-suspension contre une démolition à Ottrott 2.000 €
 Dans la 3^{ème} affaire, celle de Schnersheim, le promoteur a retiré son permis de construire avant l'audience du tribunal.

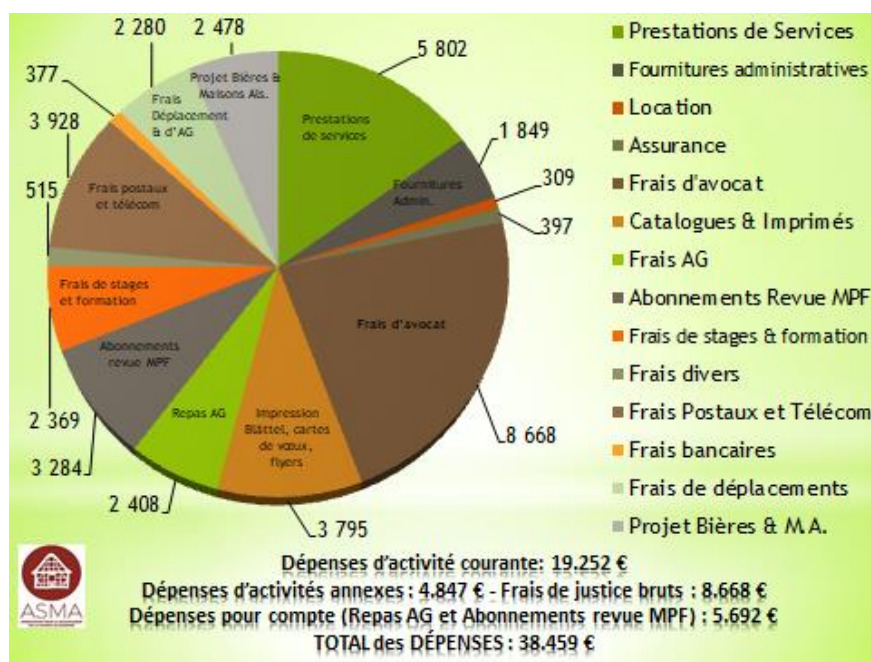
➤ Subvention perçue pour 10.000 €

- ✓ Subvention versée par la Fondation de France et le Mécénat du Crédit Agricole Alsace Vosges pour aider au financement d'une matériauthèque au 1^{er} étage de la maison de valet à Nordhouse. 10.000 €

➤ Recettes reçues pour compte de Tiers pour 5.685 €

- ✓ Repas lors de Assemblée Générale tenue en 2019 à Westhoffen 2.464 €
Il s'agit du prix des repas lors de l'Assemblée Générale réglé à l'ASMA par les adhérents qui y assistent et reversé ensuite à l'identique par nos soins au restaurateur.
- ✓ Abonnement à la revue MPF en 2019 3.221 €
138 adhérents à l'ASMA se sont abonnés à la revue MPF en 2019
L'ASMA ne prend aucune marge sur ces abonnements et reverse l'intégralité des sommes reçues des adhérents à Maisons Paysannes de France.

4.2 - Analyse des dépenses de l'exercice 2019.



➤ Dépenses d'activité courante pour 19.252 € :

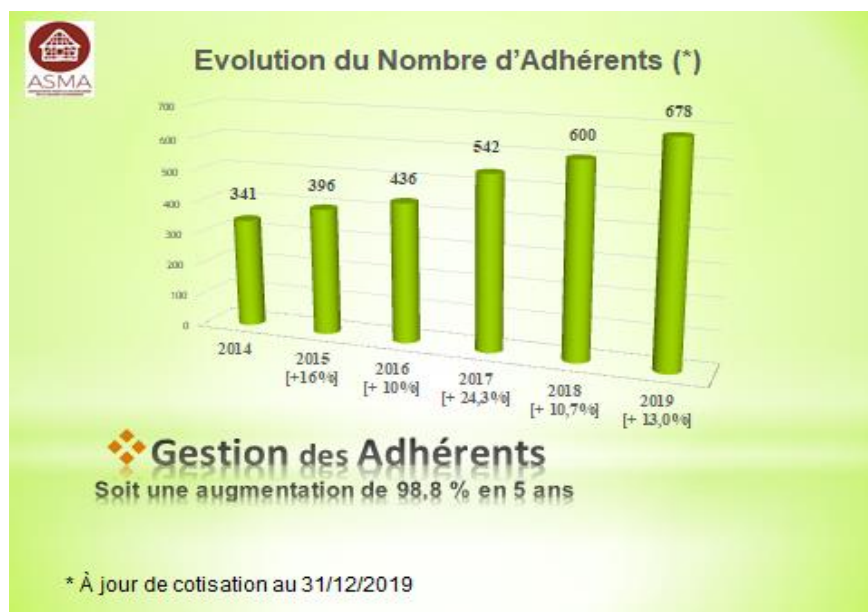
- Prestations de services : 5.802 €
- ✓ Nouvelle conception graphique réalisée en Alsace de notre revue papier annuelle « Blättele » de 52 pages que vous avez pu découvrir en septembre dernier (dépense non récurrente) : 3.335 €
- ✓ Conception du nouveau site asma.fr réalisée tout au long de l'année 2019 : 1.320 €
- ✓ Licences annuelles d'utilisation de divers services informatiques gestion de notre Domaine internet, licence Microsoft, licence Mailjet pour l'envoi de notre lettre d'information bimestrielle « 'Blättele », licence d'utilisation du logiciel de comptabilité : 757 €

- ✓ Frais de formation sur les subventions européennes: 390 €
- Impression par une imprimerie de Ensisheim de 1.500 exemplaires du Blättel, de 1.000 flyers, de cartes de visite ainsi que de 750 cartes de vœux 2020 qui nous ont valu beaucoup de messages positifs : 3.795 €
- Frais postaux : dont ligne téléphonique, réexpédition courrier depuis la boîte postale, frais d'envois des vœux 2019 et 2020, des reçus fiscaux, des convocations à l'AG, des courriers de cartes de membre, des courriers divers et du Blättel 2019 : 3.928 €
- Fournitures administratives, frais d'impression et de reproduction : 1.848 €
- Frais d'AG 2019 et frais de déplacements : 2.280 €
- Autres frais
 - ✓ Location local d'archives, assurance multirisques Association : 707 €
 - ✓ Frais bancaires : 377 €
 - ✓ Divers : 439 €
 - ✓ Achat d'ouvrages : 76 €
- Dépenses d'activités annexes pour 4.847 €
 - ✓ Stages et formations 2019 : En raison du grand nombre d'inscriptions, le stage « torchis » dirigé par Mme Emy Galliot s'est déroulé en deux groupes sur deux jours et les stages « chaux-chanvre » et « enduits » ont été assurés par M. Philippe Tourtebatte 2.369 €
 - ✓ Projet Bières et Maisons Alsaciennes : deux factures relatives à l'opération Bières et Maisons Alsaciennes de novembre 2018 n'ont été réglées que début 2019 2.478 €
- Frais de justice bruts pour 8.668 €
 - ✓ Les honoraires d'avocat pour les 3 affaires de Fröschwiller, Ottrott et Schnersheim se sont élevés à : 8.668 €
 - ✓ A noter toutefois que compte tenu du remboursement de nos frais de justice ordonné par le tribunal pour 3.000 € et des adhésions et dons reçus des riverains des projets contestés pour 450 €, le coût net de ces trois affaires n'a été que de 5.218 €, le prix à payer pour sauvegarder les maisons les plus menacées ou l'aspect des cœurs de village.
- Dépenses pour compte de Tiers pour 5.692 €
 - ✓ Frais de repas lors de l'AG 2.408 €
 - ✓ Reversement des abonnements à la revue Maisons Paysannes de France 3.284 €

Tous ces frais sont couverts comme explicité plus haut par des recettes équivalentes reçues des adhérents.
L'ASMA reverse l'intégralité des sommes perçues à ces titres et ne prend aucune marge.

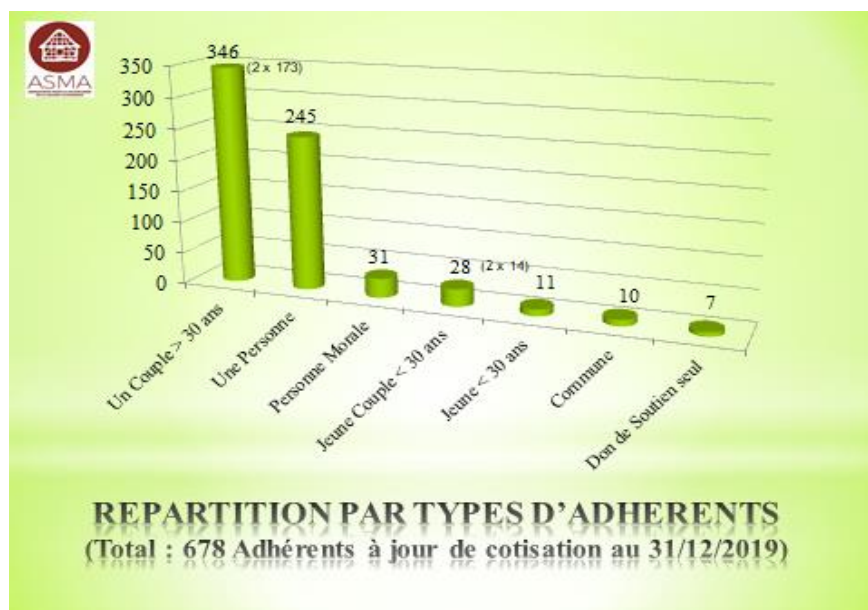
5 – Gestion des adhérents en 2019

5.1 - Evolution du nombre des adhérents.



- Sur les 5 dernières années, de 2015 à 2019, nous avons quasiment doublé le nombre des adhérents, passant de 341 à 678 adhérents à jour de cotisation au 31/12/2019.
- Sur 1 an, nous enregistrons une progression du nombre des adhérents de 13%.
 - ✓ 535 adhérents, sur les 600 à fin 2018, ont renouvelé leur adhésion en 2019.
 - ✓ Le taux de renouvellement des adhésions était de 78% en 2017, 84% en 2018 et atteint plus de 89% en 2019. Un grand merci à tous nos fidèles adhérents.
 - ✓ 143 nouveaux adhérents ont rejoint l'ASMA en 2019, un nombre identique à celui de 2018.

5.2 - Répartition des 678 adhérents à l'ASMA à jour de cotisation au 31/12/2019.



- Toutes les différentes catégories d'adhérents sont en augmentation.

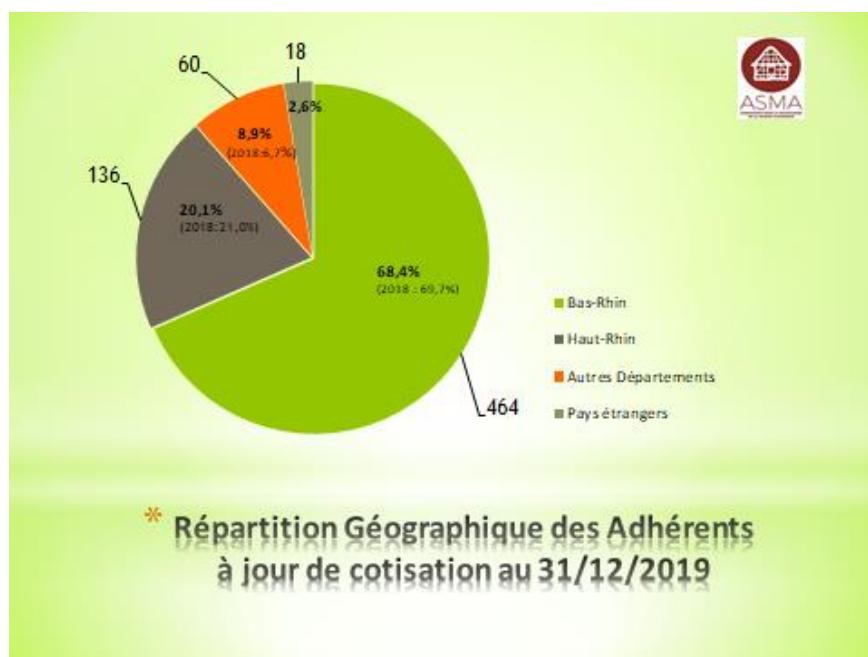
La répartition est la suivante :

- ✓ 173 couples (contre 157 en 2018), soit 346 adhérents
- ✓ 245 personnes seules (contre 215 en 2018)
- ✓ 31 personnes morales (contre 27 en 2018)
- ✓ 14 couples de moins de 30 ans, (contre 10 en 2018), soit 28 adhérents
- ✓ 11 jeunes seuls de moins de 30 ans, (contre 8 en 2018)
- ✓ 10 communes (*) (contre 9 en 2018) ont versé une contribution/subvention à l'ASMA
- ✓ 7 personnes (identique à 2018) ont versé un don seul, sans souhaiter adhérer pour autant.

Total : 678 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2019.

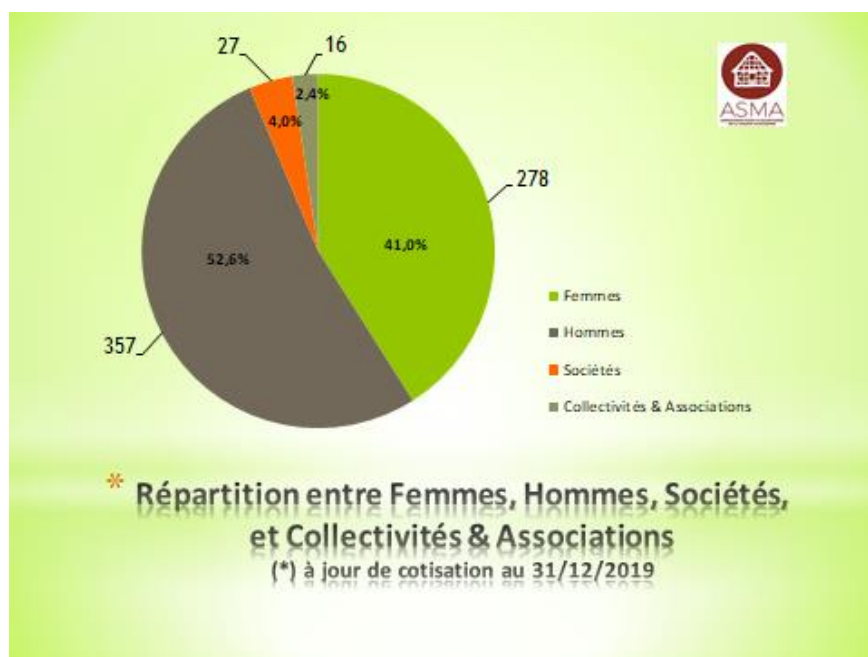
(*) Ce sont les communes de Drulingen, Fröschwiller, Holtzheim, Langensoultzbach, La Wantzenau, Lembach, Pfulgiesheim, Siewiller, Willgottheim-Woellenheim rejointes en 2019 par la commune de Nordhouse.

5.3 - Répartition géographique des adhérents en 2019.



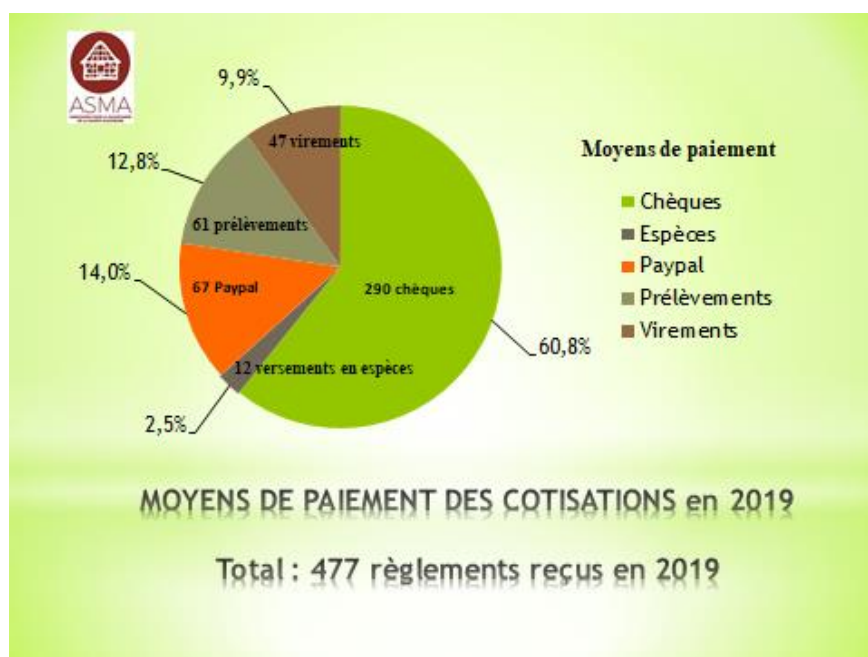
68,4% (contre 69,7% en 2018) habitent le Bas-Rhin, 20,1% (contre 21% en 2018) le Haut-Rhin, et 8,9% (contre 6,7% en 2018, deux points de plus) résident dans le reste de la France et 2,6% (% identique à celui de 2018) à l'étranger. (Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, République Tchèque, Hong Kong, Australie, Italie).

5.4 - Répartition entre Femmes, Hommes, Sociétés et Collectivités/Associations en 2019.



Elle reste globalement constante par rapport aux années passées.
41% de Femmes, 52,6% d'Hommes, 4% de Sociétés et 2,4% de Collectivités et Associations.

5.5 – Moyens de paiement des cotisations en 2019.



- 477 règlements (contre 432 en 2018) ont été reçus en 2019.

Le moyen de paiement préféré des adhérents à l'ASMA reste le chèque en légère hausse par rapport à 2018, et le moyen de paiement Paypal diminue significativement.

Pour information, les commissions prélevées par Paypal sur les cotisations réglées à l'ASMA sont de 1,22 € pour une cotisation de 30 € (soit 4,06%) et de 1,51 € pour une cotisation couple de 40 € (3,775%).

Ainsi :

- ✓ 60,8% (contre 59% en 2018) règlent par chèque leur cotisation
- ✓ 14,0% (contre 18% en 2018) règlent leur cotisation par virement Paypal
- ✓ 12,8% (contre 13% en 2018) ont choisi le mode de paiement par prélèvement SEPA
- ✓ 9,9% (contre 8% en 2018) font un virement bancaire
- ✓ 2,5% (contre 2% en 2018) règlent leur cotisation en espèces (contre 2% en 2018)

Tout adhérent à jour de cotisation peut, s'il le souhaite, poser des questions concernant nos comptes de l'exercice 2019 par mail à : contact@asma.fr

Jean-Paul Mayeux
Trésorier de l'ASMA
11 mai 2020